

Politique de coopération La France adapte ses instruments



D.R.

Prenant en considération les changements politiques, économiques et sociaux que connaissent les pays du Sud, la France réforme ses outils de coopération.

À l'instar de la plupart des pays membres de l'OCDE¹, la France a décidé de réformer ses outils de coopération.

Il s'agit de prendre en considération les changements politiques, économiques et sociaux que connaissent les pays du Sud. Sans renoncer aux liens historiques et politiques qui lient notre pays à ses partenaires naturels sur le continent africain, la coopération française se déploie vers l'ensemble du monde en développement.

L'heure est à la mondialisation des échanges et à la globalisation des enjeux. Une situation qui imposait d'adapter les objectifs et les modes d'intervention de notre dispositif d'aide au développement aux nouvelles attentes de nos partenaires.

Le regroupement, au sein du ministère des Affaires étrangères, de l'ensemble des services en charge de la coopération internationale répond à ces impératifs d'efficacité et de lisibilité. Le rôle de l'agence française de développement comme organisme pivot pour la zone de solidarité prioritaire, et la réforme des protocoles complètent cette réforme.

Pour être mieux à même de répondre aux nouveaux enjeux, la coopération internationale requiert des savoir-faire et une expertise de haut niveau; elle développe également, et ce dans tous les domaines, un partenariat entre acteurs publics et privés. Le rôle d'un organisme d'appui comme l'Isted, dont la réforme a souligné l'importance, est de renforcer cette démarche.

J'attache donc une importance toute particulière à assurer une information en temps réel des membres des réseaux qui sont en contact permanent avec nos représentations dans les pays, mais aussi des entreprises, des collectivités territoriales et des différents acteurs sur le terrain.

François Nicoulaud,

Directeur général de la coopération internationale et du développement

Sommaire

1 Politique de coopération : la France adapte ses instruments

2-5 Dossier
Coopération française : un dispositif revu et corrigé
Annoncée il y a plus d'un an maintenant, la réforme de la coopération française se met progressivement en place. Elle se traduit par la rationalisation du dispositif d'aide autour de deux grands pôles : le ministère des Affaires étrangères et l'Agence française de développement.

6-8 Bloc-notes
Nouvelles
Manifestations
Formations
Publications

¹ Organisation de coopération et de développement économiques

Un dispositif revu et corrigé

Annoncée en février 1998, la réforme de la coopération française se met progressivement en place. La nouvelle organisation administrative est effective depuis le début de l'année et le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) vient de tenir sa première réunion. Le moment est venu de faire le point sur les grands chantiers de cette réforme.

La réforme de la politique de coopération? « Elle est achevée en ce qui concerne l'organigramme. Elle est en cours en ce qui concerne certaines dispositions pratiques. Bien entendu, elle a connu une étape significative à l'occasion du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement¹ », a récemment affirmé le ministre délégué à la Coopération, Charles Josselin.

Engagée il y a plus d'un an maintenant, la réforme est guidée par quatre grands principes :

- renforcer l'unité de conception et de coordination de l'action de la France en matière d'aide au développement,
- améliorer son efficacité et moderniser ses procédures,
- promouvoir le partenariat et valoriser les complémentarités,
- donner une meilleure lisibilité aux actions de la France et élargir la participation de la société civile.

Concrètement, la réforme se traduit par la rationalisation de la coopération autour de deux grands pôles : le ministère des Affaires étrangères (Quai d'Orsay) et l'Agence française de développement (AFD), organisme sous la double tutelle des ministères de l'Économie et des Finances (Bercy) et des Affaires étrangères.

La mesure la plus « spectaculaire » a donc été la disparition du secrétariat d'État à la Coopération et à la Francophonie et son intégration au Quai d'Orsay. Le ministre chargé de la Coopération est désormais délégué auprès du ministre des Affaires étrangères, ce dernier ayant autorité sur l'ensemble des services. La réunion des structures administratives au sein d'un « ensemble diplomatique unique » s'est déjà traduite par la création de la direction générale de la coopération internationale et du développement (voir organigramme) et par le transfert de la mission militaire de coopération au Quai d'Orsay.

À l'étranger, les 31 missions de coopération et d'action culturelle de l'ancien secrétariat d'État à la Coopération seront progressivement transformées en services de coopération au sein des ambassades. « Leurs attributions porteront aussi bien sur le suivi général du programme de coopération dans leur pays de résidence, que sur la gestion directe des opérations de coopération administrative et institutionnelle, du fonds social de développement..., ainsi que les actions à vocation culturelle », précise le MAE².

¹ Interview réalisée par l'hebdomadaire *Marchés Tropicaux* du 5 février 1999.

² *La réforme du dispositif français de coopération*, ministère des Affaires étrangères - Coopération et Francophonie, 1998.

Enfin, l'ensemble des crédits est présenté dans un budget unique au Parlement. Cependant, les crédits d'intervention et d'investissement de la coopération – dont le Fonds d'aide et de coopération³ (FAC) – sont identifiés et présentés par le ministre délégué.

Concentrer l'aide

L'aide elle-même (47 milliards de francs pour 1999) est rationalisée. Elle est concentrée sur une « zone de solidarité prioritaire » (ZSP) comprenant les pays les moins développés en termes de revenu et n'ayant pas accès aux marchés des capitaux. Une liste de 58 pays (voir encadré) a ainsi été rendue publique le 11 février dernier par le ministre délégué à la Coopération, Charles Josselin.

Aux 36 anciens « pays du champ » – pays bénéficiaires des crédits du FAC⁴ – s'ajoutent des pays africains anglophones comme l'Afrique du Sud ou l'Ouganda, des pays de la zone Caraïbe, de la péninsule indochinoise, du Maghreb, du Proche-Orient et du Pacifique. La liste des pays de la ZSP pourra être réévaluée chaque année. Il est déjà question d'y ajouter le Nigeria.

Au sein même de la zone ainsi définie, « la coopération avec chaque pays s'inscrit dans un *accord de partenariat et de développement*. Cet accord précisera, dans un cadre pluriannuel les différents domaines (développement, action culturelle, coopération militaire, maîtrise des flux migratoires...) et les modalités de mise en œuvre et de suivi de la coopération⁵ ».

La rationalisation de l'aide passe également par la mise en œuvre d'un Comité interministériel de la coopération internationale et du développement⁶. Créé par ...

ISTED/VED



Le système de coopération s'appuie sur de nombreux organismes spécialisés tels que l'Isted pour les secteurs de l'équipement et de l'environnement.

³ Créé en 1959, le Fonds d'aide et de coopération (FAC) est le principal outil d'aide à l'investissement de la coopération. Il permet de financer des dons qui concernent 3 catégories de projets : les projets État, les projets inter-États, les projets d'intérêt général.

⁴ Voir note n° 3.

⁵ Voir note n° 2.

⁶ Le comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) s'est substitué au comité interministériel d'aide au développement (CIAD).

Ministère de l'Économie et des Finances La réforme des protocoles

Bercy vient de présenter la réforme des financements publics dans le cadre de la politique française de coopération ainsi que le nouveau dispositif d'appui à l'investissement à l'étranger des P.M.E.

La réforme du dispositif français de coopération a abouti à distinguer deux zones. La première, la zone de solidarité prioritaire (voir dossier), comprend les pays à faibles revenus. Elle correspond au champ géographique de compétence de l'Agence française de développement (AFD). La seconde, dite zone de partenariat économique, regroupe les pays à revenus intermédiaires. Elle est au cœur du nouveau dispositif d'intervention du ministère de l'Économie et des Finances.

« Nous passons d'une logique pays à une logique projet. C'est l'intérêt intrinsèque d'un projet et son réel effet de levier qui fondamentalement déterminera notre intervention », explique Jacques Dondoux, secrétaire d'État au Commerce extérieur¹. Les aides octroyées par Bercy se concentrent désormais sur une quinzaine de pays émergents dont la liste est actualisée chaque année². De plus, elles s'appuient sur des outils rénovés ou créés : les protocoles financiers, dans le cadre de la réserve pays émergents (RPE) ; le Fonds d'études et d'aide au secteur privé (Fasep), renforcé d'un fonds de garantie.

La réserve pays émergents résulte de la réforme des protocoles financiers intervenue en 1998. Elle entre dans le champ de l'aide publique au développement. À ce titre, elle est destinée à des projets participant au progrès économique des pays emprunteurs. Elle doit également permettre à des entreprises françaises d'acquérir des positions stratégiques à l'exportation. En 1998, elle a permis de financer 26 projets dans 8 pays. Les principaux secteurs concernés ont été les transports, l'eau, l'énergie et l'environnement.

Le Fasep-études intervient pour financer des études en amont de projets, des prestations d'assistance technique et des actions de coopération institutionnelle à finalité économique ou financière. Depuis sa création fin 1996, il a financé près de 180 projets pour un montant de 460 M.F.

Le Fasep-garantie est le dernier né. Il doit « soutenir l'implantation et le développement des P.M.E. dans les pays de la zone de partenariat (pays émergents et en transition) et au Japon, en intervenant par l'intermédiaire d'un fonds de garantie³ ». Cogéré par la Banque du développement des P.M.E. à travers sa filiale Sofaris, l'AFD et la Coface, ce fonds est doté de 300 millions de francs. Il comprend deux volets, l'un dédié à la « garantie d'opérations en fonds propres », l'autre à la « garantie d'opérations de crédit » (il ne s'applique à ce stade qu'à un seul pays, la Tunisie).

Pour plus d'informations

Ministère de l'Économie et des Finances

Direction des relations économiques extérieures (DREE)

139, rue de Bercy

75752 Paris Cedex 12 – France

Tél. 33 (0)1 4004 04 04

Internet : <http://www.dree.org>.

¹ Réunion de présentation aux entreprises et à la presse de la réforme des protocoles, ministère de l'Économie et des Finances, 17 mars 1999.

² Liste des pays sélectionnés en 1998 : Afrique du Sud, Brésil, Chine, Colombie, Égypte, Inde, Indonésie, Kazakhstan, (Liban), Maroc, Philippines, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Vietnam.

³ Voir note n° 1.

Promue « opérateur-pivot » du nouveau dispositif de la coopération française, la Caisse française de développement (CFD), a été rebaptisée Agence française de développement (AFD). Elle conserve son statut d'établissement public et d'institution financière spécialisée soumise à la loi bancaire de 1974. Et reste sous la double tutelle du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et du ministère des Affaires étrangères.

En revanche, son champ d'intervention a été étendu notamment au financement des infrastructures de santé et d'éducation, secteurs qui relevaient précédemment du secrétariat d'État à la Coopération. L'agence assure, pour son compte, des financements dans les secteurs suivants :

- développement économique,
- infrastructures économiques et transport,
- infrastructures sociales (santé, éducation),
- environnement.

Le groupe de l'AFD participe également au financement du secteur privé.

Dans le cadre des orientations définies par le CICID, l'essentiel des projets et programmes d'aide au développement sera donc confié à l'AFD. L'administration conserve la gestion directe des opérations relevant notamment des secteurs de souveraineté de l'État (justice, administration économique, défense, police...).

Le champ géographique de compétence de l'agence correspond à la zone de solidarité prioritaire, mais cela n'exclut pas des opérations ponctuelles dans d'autres pays.

Concernant sa tutelle, le ministère des Affaires étrangères souligne que « les attributions actuelles du conseil de surveillance ne sont pas modifiées et sa composition reste identique : trois membres au titre des Affaires étrangères, deux au titre de l'Économie et des Finances, un au titre de l'Outre-mer, trois personnalités qualifiées, deux députés, un sénateur et deux représentants du personnel¹ ».

Enfin, les moyens budgétaires de l'AFD sont inscrits au budget du ministère des Affaires étrangères. « Ils sont mis en place selon une procédure de programmation et de délégation

annuelle qui garantit la continuité de l'action et le contrôle effectif des ressources publiques. Par ailleurs, le ministère de l'Économie et des Finances fixe les plafonds d'emprunt et de prêt, les marges et les subventions à la gestion de l'agence, de même que les garanties associées à ses concours ».

Véritable « invitation au voyage » au cœur de l'AFD, ce guide a été édité en 1998.



Pour plus d'informations

AFD

5, rue Roland Barthes
75598 Paris Cedex 12
France

Tél. 33 (0)1 53 44 31 31
Fax 33 (0)1 44 87 99 39
Internet : <http://www.afd.fr>

¹ La réforme du dispositif français de coopération, ministère des Affaires étrangères – Coopération et Francophonie, 1998.

... décret du 4 février 1998, il a tenu sa première réunion le 28 janvier pour définir, en fonction de critères politiques et économiques, les contours de la zone de solidarité prioritaire.

Le CICID se réunit au moins une fois par an pour coordonner l'action des sept ministères principalement concernés⁷. Il est présidé par le Premier ministre et son secrétariat est assuré conjointement par le Quai d'Orsay et Bercy. Un représentant du Président de la République prend part à ses travaux. Son domaine de compétence porte sur l'ensemble de la coopération internationale, bilatérale et multilatérale.

Le comité veille à la cohérence des priorités géographiques et sectorielles des diverses composantes de la coopération française, établit les orientations d'une programmation globale et évalue la conformité de l'aide aux objectifs fixés. « En liaison notamment avec le Comité interministériel des moyens de l'État à l'étranger (CIMEE), il rassemble toutes les informations concernant le volume, la nature, l'utilisation et la répartition géographique des moyens de l'aide publique au développement ; il identifie notamment les moyens consacrés aux États d'Afrique et francophones. Enfin, le CICID produira un rapport annuel d'évaluation de l'efficacité de la coopération internationale et de l'aide au développement⁸ ».

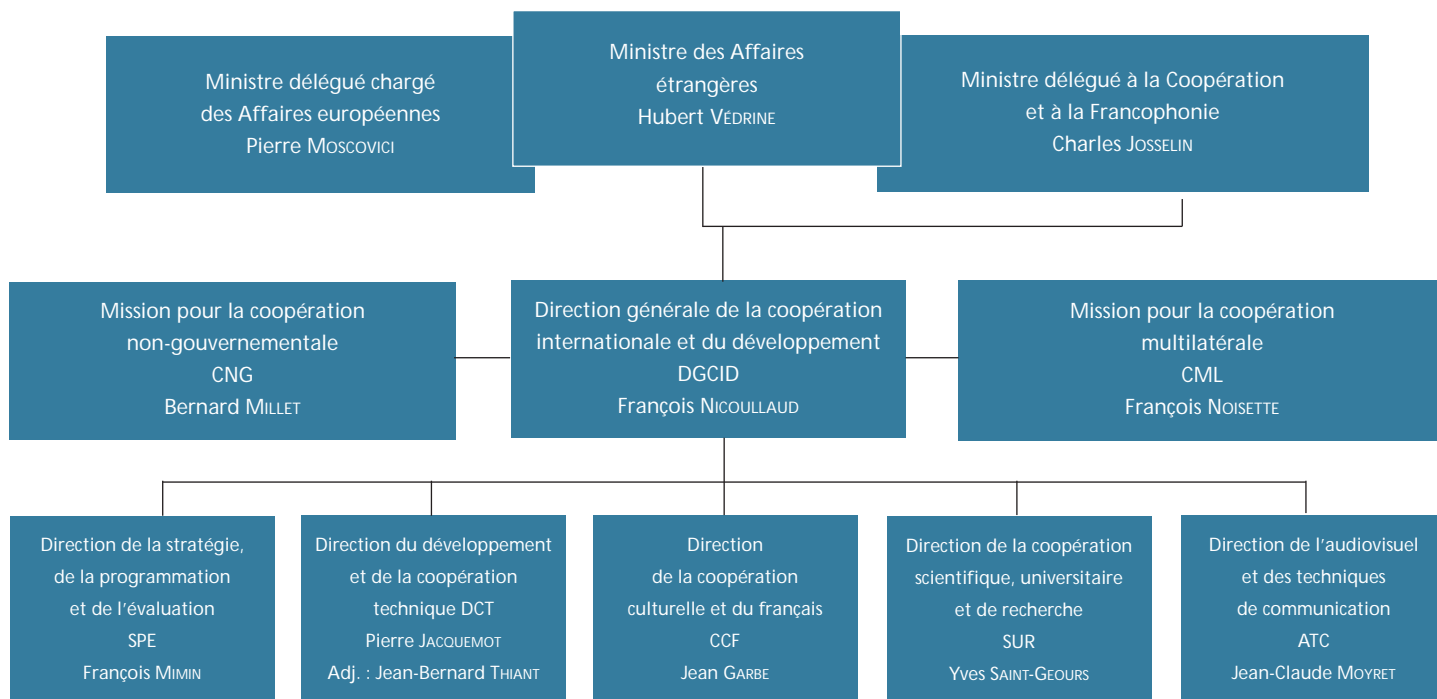
Une répartition précise des tâches

Si le niveau politique de conception, de suivi, d'évaluation et de contrôle des actions de coopération est assuré par l'administration, les tâches de mise en œuvre et de gestion directe sont confiées à des opérateurs qualifiés. L'agence française de développement (ex-CFD), est définie comme l'opérateur-pivot. L'essentiel des projets et des programmes d'aide au développement lui sont confiés (voir encadré). Le système de coopération repose aussi sur de nombreux autres organismes de coopération publics spécialisés et adaptés aux différentes situations rencontrées :

- les organismes de recherche tels que le Cirad (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement), l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale), l'Institut Pasteur et l'IRD (Institut de recherche pour le développement, ex-Orstom),
- les organismes de formation tels que le CHEAM (Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes), l'IEDES (Institut d'études et de développement économique et social) et l'IIAP (Institut international d'administration publique),
- l'AEFE (Agence pour l'enseignement français à l'étranger) pour l'enseignement primaire et secondaire,

⁷ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, ministère de l'Intérieur, ministère des Affaires étrangères, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, ministère de la Défense, ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement.

⁸ Voir note n° 2.



L'organigramme de la nouvelle direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID).

- l'Audecam (Association universitaire pour le développement, l'éducation et la communication en Afrique et dans le monde) pour l'équipement pédagogique,
- l'Afaa (Association française d'action artistique) pour les échanges artistiques,
- Afrique en créations,

- le CIES (Centre international des étudiants et stagiaires),
- le Cnous (Centre national des œuvres universitaires et scolaires) pour l'accueil des boursiers,
- les bureaux d'études tels que le BDPA, le BCEOM (Société d'ingénierie française),
- le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières),
- le CFCE (Centre français du commerce extérieur),
- l'Isted pour les secteurs de l'équipement et de l'environnement.

Autre nouveauté, le Haut conseil de la coopération internationale (HCCI). Organe consultatif, il est composé de représentants d'associations de solidarité internationale, de collectivités territoriales, de fondations, de groupements professionnels, d'universitaires, de chercheurs, d'experts, de journalistes... Sa création répond à un double objectif : d'une part élargir la participation de la société civile et, d'autre part, renforcer la lisibilité de la politique de coopération. ●

Pour plus d'informations

Ministère des Affaires étrangères
Direction de la communication
et de l'information
37, quai d'Orsay
75700 Paris 07 SP
France
Tél. 33 (0)1 43 17 53 53
Fax 33 (0)1 43 17 52 03
Internet :
<http://www.france.diplomatie.fr>

Les 58 pays de la zone de solidarité prioritaire¹

Afrique

Afrique du Sud, Algérie, Angola², Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Liberia, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo (RDC), Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zimbabwe

Asie du sud-est

Cambodge, Laos, Vietnam

Caraïbes

Cuba, Dominique, Grenade, Haïti, République dominicaine, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Surinam

Pacifique

Vanuatu

Proche-Orient

Liban, Palestine

¹ liste définie lors du premier comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) le 28 janvier 1999.

² apparaissent en italiques les 36 pays du « champ traditionnel » du FAC.

DEUX NOUVEAUX MEMBRES À L'ISTED

Deux nouveaux membres viennent d'adhérer à l'Isted : International Équipement Développement (IED) et le Groupe Huit.

Spécialiste du négoce et de la vente de produits industriels, de la création et du développement de réseaux de distribution pour le compte d'entreprises françaises et européennes, IED réalise plus de 90 % de son activité à l'export. Il développe trois activités principales : exportation pour les industries, financements, partenariat et coopération.

Le groupe Huit, lui, intervient auprès des gouvernements, des collectivités locales et des

organismes de financement nationaux et internationaux, principalement dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement urbain et de la gestion municipale.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les 49 membres de l'Isted, vous pouvez consulter le site de l'institut à l'adresse suivante : <http://www.isted.3ct.com>

► **Contact :**
ISTED
Richard Di Benedetto
Relations membres
La Grande Arche, Paroi Sud
92055 La Défense Cedex
France
Tél. 33 (0)1 40 81 27 84
Fax 33 (0)1 40 81 23 31
Mél. marie-helene.brunel@i.carre.net
Internet : <http://www.isted.3ct.com>

BASE INDIGO : LA BANQUE D'IMAGES DE L'INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT



Créée en 1995, la base Indigo se développe en réseau et centralise à Paris une sélection de diapositives. Ces documents iconographiques ont une vocation d'illustration générale mais représentent aussi un outil de travail : l'image est ici plus qu'une illustration des observations, elle est en elle-même un outil de recherche et d'analyse. Les photographies proposées couvrent toute la zone tropicale (de l'Afrique à l'Asie, de l'Amérique à l'Océanie) et tous les champs de recherche des scientifiques de l'Institut de recherche pour le développement (IRD, ex-Orstom) : sciences sociales (travail, urbanisation...), sciences de l'eau et de la terre, environnement, exploitation des ressources naturelles, génétique des plantes tropicales, santé... La base s'enrichit chaque année de 5 000 photos numérisées, issues d'un capital unique de plus de

70 000 clichés dont la prise de vue et les légendes sont réalisées par les scientifiques. Ces documents peuvent être consultés et obtenus localement ou commandés sur le serveur SERIMEDIS

(<http://www.serimedis.tm.fr>), serveur d'images scientifiques de l'Inserm. Demandes et commandes peuvent être adressées directement par courrier électronique.

► **Contact :**
IRD
Claire Lissalde
ou Danièle Cavanna
213, rue La Fayette
75480 Paris Cedex 10
Tél. 33 (0)1 48 03 78 99
Mél. lissalde@paris.ird.fr
Internet : <http://www.ird.fr>

Manifestations

SYSTÈMES DE TRANSPORT INTELLIGENT



Le congrès et l'exposition sur les systèmes de transport intelligent, « ITS in Europe 99 », se dérouleront du 14 au 17 juin 1999 à Amsterdam (Pays-Bas). Principaux thèmes retenus : les systèmes de transport intelligent (ITS) et leur utilisation en milieu urbain, dans les régions, dans et autour des aéroports, dans et autour des ports, ainsi que leur rapport avec le tourisme. Dans le cadre du salon, l'Isted, à la demande de la direction de la sécurité et de la circulation routières (DSCR) du ministère de l'Équipement, coordonnera un pavillon français.

► **Contact :**
pour le congrès
ITS Congress Association
Avenue Louise, 326
B-1050 Bruxelles
Belgique
Tél. (32 2) 400 07 00
Fax (32 2) 400 07 01
Mél. m.fenoulhet@mail.ertico.com
Internet : <http://www.ertico.com/>
pour l'exposition
ISTED
Richard Di Benedetto
La Grande Arche, Paroi Sud
92055 La Défense Cedex
France
Tél. 33 (0)1 40 81 27 84
Fax 33 (0)1 40 81 23 31
Mél. marie-helene.brunel@i.carre.net
Internet : <http://www.isted.3ct.com>

CONGRÈS MONDIAL DE LA ROUTE



Kuala Lumpur (Malaisie) accueillera le XXI^e congrès mondial de la route de l'AIPCR (association mondiale de la route) du 3 au 9 octobre 1999. Plus de 3 500 délégués du monde entier y sont attendus. Parallèlement au congrès se tiendra une vaste exposition (plus de 9 000 m²) sur les techniques de la route. Quelques secteurs importants de l'activité des industries de la route tiendront le haut de l'affiche : les techniques de construction et d'entretien, la planification et la conception, les industries de service du domaine routier, les fournisseurs et les fabricants, les centres de recherche et de développement, la surveillance. À cette occasion, un pavillon français sera coordonné par l'Isted.

► **Contact :**
pour le congrès
AIPCR
Secrétariat du congrès
PWD Headquarters
Jalan Sultan Salahuddin
50582 Kuala Lumpur
Malaisie
Mél. piarc99@hq.jkr.gov.my
Internet : <http://www.jkr.gov.my/jln/piarc99/>

pour l'exposition

ISTED
Marie-Hélène Brunel
La Grande Arche, Paroi Sud
92055 La Défense Cedex
France
Tél. 33 (0)1 40 81 24 87
Fax 33 (0)1 40 81 23 31
Mél. marie-helene.brunel@i.carre.net
Internet :
<http://www.isted.3ct.com>

FRANCE TECHNOLOGIES 99



Quatre ans après la dévaluation du franc C.F.A., le CFME-Actim (agence pour la promotion internationale des technologies et des entreprises françaises) organise une exposition industrielle et commerciale française en Afrique de l'Ouest. « France Technologies 99 », c'est son nom, se tiendra à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 5 au 9 octobre 1999. Tous les secteurs de biens d'équipement et de services y seront représentés. Cette manifestation répond à plusieurs objectifs :

- valoriser la technologie et le savoir-faire français comme réponse aux besoins de développement local des entrepreneurs d'Afrique de l'Ouest et centrale,
- permettre à de nouvelles entreprises françaises performantes de développer un courant d'affaires sur ces marchés,
- favoriser la reprise des investissements et des partenariats industriels et commerciaux avec la Côte d'Ivoire et les pays de la région.

200 exposants français sont attendus à cette exposition, parmi lesquels de nombreuses entreprises françaises ou franco-ivoiriennes implantées localement.

► **Contact :**
CFME-Actim
Thierry Boquien,
commissaire général
10, avenue d'Iéna
75783 Paris Cedex 16
France
Tél. 33 (0)1 40 73 31 81
Fax 33 (0)1 40 73 39 69
Mél. tboquien@cfme-actim.com

CODATU IX



C'est la ville de Mexico (Mexique), qui accueillera le congrès mondial sur les déplacements urbains, Codatu IX, du 11 au 14 avril 2000. « Les déplacements urbains et l'environnement », tel est le thème principal retenu pour cette manifestation organisée par l'association Codatu (Coopération pour le développement et l'amélioration des transports urbains et périurbains). L'objectif est de mettre en lumière les nécessaires articulations entre les politiques de déplacements et les politiques d'environnement. Elle s'attachera à la fois aux objectifs et aux moyens de mise en œuvre de ces politiques.

► **Contact :**
Codatu IX
Comité scientifique
9-11, avenue de Villars
75007 Paris - France
Fax 33 (0)1 44 18 78 04
Mél. christian.jamet@stp-paris.fr

Formations

FORMATIONS CEBTP 1999



Le centre expérimental de recherches et d'études du bâtiment et des travaux

publics (CEBTP) vient de publier son catalogue *Formation 1999*. Il couvre les principaux champs d'activités du secteur de la construction : acoustique, conduite des travaux, droit de la construction, environnement, fondations, matériaux, mécanique des sols, pathologie, qualité, réglementation, réhabilitation, second œuvre, structures, terrassements, thermique.

► **Contact :**
CEBTP
Service formation
Domaine de Saint-Paul
B.P. 37 - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse
France
Tél. 33 (0)1 30 85 24 90
Fax 33 (0)1 30 85 24 87
Mél. info@cebtp.fr
Internet :
<http://www.cebtp.fr>

LES NOUVEAUX STAGES DE L'OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

En 1999, l'office international de l'eau (OIEau) propose aux professionnels 136 formations, dont 16 nouveaux stages. Toutes seront réalisées par le centre national de formation aux métiers de l'eau (CNFME). Elles s'organisent selon trois catalogues spécialisés :

- les métiers de l'eau potable et de l'assainissement,
- les traitements de l'eau dans l'industrie,
- l'eau des ateliers de traitements de surface.

L'OIEau met l'accent sur de nouveaux thèmes porteurs : le traitement et la distribution de l'eau potable, l'assainissement, l'autosurveillance des réseaux et des stations d'épuration, l'assurance qualité et le management environnemental, le suivi hydraulique des cours d'eau, les capteurs sur les installations de potabilisation et d'épuration, le cadre réglementaire, l'eau dans l'industrie.

► **Contact :**
CNFME/OIEau
Rue Édouard Chamberland
87065 Limoges Cedex
France
Tél. 33 (0)5 55 11 47 70
Fax 33 (0)5 55 77 11 15
Mél. cnfme@oieau.fr
Internet :
<http://www.oieau.fr>

COLLÈGE DES HAUTES ÉTUDES DE L'ENVIRONNEMENT

L'objectif du collège des hautes études de l'environnement (CHEE) est d'apporter aux cadres dirigeants et aux responsables des références et des compléments de connaissance sur les dimensions politiques, juridiques, économiques et sociologiques de l'environnement et du développement durable. Le CHEE propose :

- une session principale (de novembre à juin),
 - des séminaires stratégiques (1 ou 2 jours) traitant de thèmes d'actualité,
 - des sessions spéciales « intra » construites de façon spécifique pour des grandes entreprises, organisations professionnelles et administrations,
 - des sessions bilatérales organisées avec des pays étrangers (Maroc, Tunisie, Côte d'Ivoire, Liban...).
- Le premier volet de la session bilatérale franco-marocaine « environnement et développement durable », organisée dans le cadre de « 1999, le temps du Maroc en France » par le CHEE et la confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), s'est déroulé en France du 23 au 25 mars. Un colloque « coopération et développement durable – les approches marocaine et française » a ouvert cette session. Le second volet est prévu à Casablanca du 1^{er} au 4 juin 1999. Il sera l'occasion pour les participants français d'acquérir une meilleure approche des problèmes environnementaux marocains.
- En outre, le collège organise régulièrement des tables rondes et des colloques ainsi qu'une université d'été consacrée au développement durable.

► **Contact :**
CHEE
Institut de l'environnement
Léonard de Vinci
92916 La Défense Cedex
France
Tél. 33 (0)1 41 16 73 23
Fax 33 (0)1 41 16 73 28
Mél. jacques.bregeon@devinci.fr

VILLES EN DÉVELOPPEMENT : EFFICACITÉ DES SERVICES URBAINS



Au sommaire du 42^e numéro de *Villes en développement* consacré aux services urbains : le financement privé d'infrastructures de transport, une rétrospective sur la gestion déléguée du service public en France, la gestion et la tarification de l'eau et de l'assainissement, le service public de l'eau pour les populations défavorisées.

► **Contact :**
 ISTD/Villes en développement
 Christiane Rebel
 La Grande Arche
 92055 La Défense Cedex
 France
 Tél. 33 (0)1 40 81 15 74
 Fax 33 (0)1 40 81 15 99
 Mél.
 ved@isted.3ct.com
 Internet :
<http://www.isted.3ct.com>

RAPPORT D'ACTIVITÉ DAEI 1998



La direction des affaires économiques et internationales (DAEI) du ministère de l'Équipement,

des Transports et du Logement publie son premier rapport d'activité, à partir de ses propres ressources. Ce document doit permettre de mieux faire connaître les missions de cette direction et contribuer à créer les conditions d'une évaluation, d'abord interne, de ses activités.

► **Contact :**
 Ministère de l'Équipement
 Direction des affaires économiques et internationales
 La Grande Arche,
 Paroi Sud
 92055 La Défense Cedex
 France
 Tél. 33 (0)1 40 81 27 75
 Fax 33 (0)1 40 81 27 81
 Internet :
<http://www.equipement.gouv.fr>

SNCF INTERNATIONAL

Une brochure de présentation de « SNCF International », nouvelle société du groupe SNCF (société nationale des chemins de fer français), vient d'être publiée. Créée l'an dernier, SNCF International exprime la volonté de sa maison-mère de s'impliquer désormais dans l'exploitation et la maintenance de réseaux à l'étranger et d'investir dans les mises en concession ou création de lignes ferroviaires.

► **Contact :**
 SNCF International
 5, rue de Florence
 75008 Paris
 France
 Tél. 33 (0)1 53 25 63 42
 Fax 33 (0)1 53 25 63 63
 Mél.
sncf-international@compuserve.com

L'ACTIVITÉ ENVIRONNEMENT AU CETE DE L'OUEST



Cette plaquette présente la nouvelle organisation baptisée « Diagonale de l'environnement » conçue par le Centre d'études techniques de l'équipement

(Cete) de l'Ouest. Il s'agit d'une structure horizontale qui rassemble tous les spécialistes en environnement du centre. Elle doit permettre de répondre à toutes les préoccupations en matière d'études générales. Les domaines d'intervention sont : inondation et aménagement de rivières, assainissement, pollution atmosphérique, bruit, déchets, risques géologiques, milieux naturels, urbanisme et aménagement durable, paysages.

► **Contact :**
 Cete de l'Ouest
 M.A.N.
 Rue René Viviani
 B.P. 46 223
 44262 Nantes Cedex 2
 France
 Tél. 33 (0)2 40 12 83 40
 Fax 33 (0)2 40 12 84 44
 Mél.
cete-ouest@equipement.gouv.fr

GUIDE DE L'ISTED



Afin de renforcer sa lisibilité, l'Isted vient d'éditer un guide tout en couleurs. Son lecteur y trouvera l'essentiel sur les missions et objectifs de l'association. Et des informations pratiques, qui lui permettront notamment de prendre contact avec les responsables. Le guide est diffusé gracieusement à toute personne en faisant la demande auprès du service communication.

► **Contact :**
 ISTD
 Service communication
 La Grande Arche, Paroi Sud
 92055 La Défense Cedex
 France
 Tél. 33 (0)1 40 81 27 84
 Fax 33 (0)1 40 81 23 31
 Mél.
marie-helene.brunel@i.carre.net
 Internet :
<http://www.isted.3ct.com>

L'ISTED, association à but non lucratif, est une plateforme de réflexion, d'information et d'action au service de ses partenaires publics et privés dans les secteurs de l'équipement et de l'environnement. Il contribue à la promotion internationale du savoir-faire français et à la diffusion de l'information scientifique et technique.

Organismes membres de l'ISTED

ACT CONSULTANTS
 ADP
 ASFA
 BCEOM
 BIDIM GEOSYNTHETICS S.A.
 CEBTP
 CERTU
 CETE MÉDITERRANÉE
 CETU
 CNPS
 COCHERY BOURDIN CHAUSSÉ
 COFIROUTE
 COLAS
 CTA
 DEXIA INTERNATIONAL
 ENPC
 ENTE
 ENTPE
 FMCU
 GIE VILLES NOUVELLES
 GROUPE HUIT
 IAURIF
 IED
 INRETS
 IRD (EX-ORSTOM)
 JEAN LEFEBVRE
 LCPC
 MALET ENTREPRISE
 OTUI (Groupe OTH)
 PORT AUTONOME DE DUNKERQUE
 PORT AUTONOME DE LA GUADELOUPE
 PORT AUTONOME DU HAVRE
 PORT AUTONOME DE MARSEILLE
 PORT AUTONOME DE PARIS
 PUCA (Plan urbanisme, construction et architecture)
 RATP
 SCETAUROUTE
 SCR BEUGNET
 SCREG
 SEFI
 SER
 SETRA
 SNCF
 SOFREMÉR
 STERELA
 STP
 SYSTRA
 TSS
 USIRF-SFERB

La Lettre

Directeur de la publication :
 Jean Smagghe,
 président de l'ISTED.

Rédacteur en chef :
 Xavier Crépin,
 délégué général de l'ISTED.

Chargée d'édition :
 Anne Baron.

Création, mise en page
 et réalisation :
 Louma Productions
 34150 Aniane

ISTED

IISTED – La Grande Arche,
 Paroi Sud – 92055 La Défense
 Cedex – France
 Tél. 33 (0)1 40 81 24 06
 Fax 33 (0)1 40 81 23 31
 Adresse Internet :
<http://www.isted.3ct.com>